



## Note préparation Formations PAEC

### 1. ENJEUX IDENTIFIÉS ET PRÉSENTATION DU PROJET

Le Parc des Baronnies provençales s'étend sur 105 communes entre la Drôme et les Hautes-Alpes. Labellisé en 2015, il est membre du réseau des 58 Parcs naturels régionaux français

Le massif des Baronnies est à l'interface des influences climatiques méditerranéennes et alpines. Les principaux reliefs sont orientés Est/Ouest, d'où l'existence des adrets chauds et secs et des ubacs plus frais. On retrouve ainsi, d'un versant à l'autre, l'ensemble des gradients des influences alpines et méditerranéennes, ainsi que la flore et la faune qui y sont associées. Avec ces conditions climatiques, pédologiques et altitudinales très variées, le territoire accueille une diversité floristique et faunistique exceptionnelle. Il concentre une mosaïque d'habitats naturels où les différentes espèces végétales et animales se reproduisent, se reposent, s'alimentent ou transitent. Le territoire des Baronnies provençales est marqué par une dizaine d'entités paysagères caractéristiques de cette région, fortement impactées par la géologie et les conditions pédoclimatiques, et façonnées par l'agriculture. Ce sont des paysages viticoles ou arboricoles de plaine, des villages perchés ou en fond de vallée, des oliveraies en terrasses, des prairies, des champs de lavande, des parcours d'élevage, des landes et des bois.

La trame des milieux ouverts et semi-ouverts concentre un certain nombre d'enjeux. Les zones de pâturage sont localisées sur des secteurs de fond de vallée (facilité d'accessibilité, ressource en eau proche) mais aussi au niveau d'espaces intermédiaires (parcours boisés, landes et parcours) voire sommitaux (pelouses sèches sommitales). Ces secteurs subissent de plein fouet la déprise agricole conduisant à l'abandon des secteurs les plus contraints (pente, fermeture, prédation) ce qui accélère encore la fermeture des milieux par colonisation des ligneux. Les zones de landes et de landes boisées recouvrent plus de 20 % du territoire. Elles sont présentes sur la plupart des versants. Ces surfaces ainsi que les prairies permanentes, sont valorisées par le pâturage et sont indispensables à l'autonomie fourragère des systèmes agricoles.

D'une manière générale, ces milieux ouverts à semi-ouverts, présentent une diversité biologique importante tant au niveau floristique que faunistique, en accueillant des espèces thermophiles et héliophiles. Seulement, leur entretien par le pâturage, du fait de la déprise agricole ou de la prédation, est de plus en plus faible. Il est important de maintenir le pastoralisme pour entretenir la mosaïque des milieux, où alternent des écosystèmes de végétation basse (prairies et pelouses), des écosystèmes boisés (sous-bois, pâturés ou non, forêts), et des milieux en cours de fermeture (landes). Cette mosaïque, au maintien conditionné au pastoralisme, constitue un réservoir de biodiversité, reconnu comme pouvant accueillir davantage d'espèces de faune et de flore.

Malgré son caractère identitaire, l'agriculture des Baronnies est fragilisée par la situation économique de ses filières (ovins, fruits), le contexte sanitaire (lavande, abricots), la problématique du renouvellement des générations (une part importante des agriculteurs a plus de 55 ans) mais aussi par les changements climatiques, l'augmentation des charges et des coûts de matière première ainsi que la nécessaire adaptation des systèmes agricoles.



Une autre vie s'invente ici



575 route de Nyons \* 26510 \* SAHUNE \* Tél. : 04 75 26 79 05 \* [smbp@baronnies-provencales.fr](mailto:smbp@baronnies-provencales.fr) \* [www.baronnies-provencales.fr](http://www.baronnies-provencales.fr)

**58** PARCS NATURELS RÉGIONAUX EN FRANCE

Alpilles, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillères, Corse, Doubs-Horloger, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire-Anjou-Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Millevalches en Limousin, Mont-Ventoux, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord-Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Ce sont donc tous les agriculteurs qui sont soumis à de nombreuses difficultés mais les éleveurs doivent, entre autres, faire aussi face à la prédation des troupeaux due au retour du loup et aux difficultés dues au changement climatique (d'abreuvement des bêtes, contraintes horaires,...). Or, ce sont les zones pastorales des Baronnies, ces paysages autrefois « entrouverts » par le passage des troupeaux et la cueillette, qui se referment progressivement. Constituant auparavant un lien entre le pays du bas et le pays du haut, donnant accès aux champs les plus isolés (lavande), aux forêts exploitées, aux pâtures, aux prairies de fauche et d'altitude, ils sont aujourd'hui, largement enrichis. Les montagnes des Baronnies provençales sont donc le théâtre de l'avancée forestière. Ainsi, la disparition de l'élevage pastoral, moteur de l'entretien des milieux, va entraîner la disparition de ces espaces et localement des espèces qui les fréquentent. Le maintien de ces systèmes agricoles est donc indispensable au maintien d'une diversité de milieu et revêt un caractère d'amélioration de l'état écologique dans certains cas.

Une première classe d'enjeux concerne les pratiques agricoles avec le plus d'effets sur l'environnement en général : disparition des espaces agricoles, changement d'usage des sols (urbanisation ou développement d'énergies renouvelables), retournement de prairies naturelles, cessations d'activités, utilisation de produits phytosanitaires, intensification des pratiques agricoles, utilisation d'antiparasitaires rémanents,...

Une seconde classe d'enjeux concerne cette fois-ci la valorisation des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et favorables à la biodiversité :

- maintien d'un élevage pastoral traditionnel entretenant les milieux ouverts, sur l'ensemble des secteurs pâturés et à une intensité permettant de contrôler l'avancée du front forestier
- maintien de l'élevage sur le territoire dans un contexte de prédation, entretien de la mosaïque des milieux
- pratiques agricoles issues de l'agriculture de conservation des sols, et concourant à la préservation des linéaires d'infrastructures agro-écologiques (haies, fossés, talus, canaux, ...)

Une troisième classe d'enjeux concerne l'eau et les zones humides. Le SDAGE Rhône-Méditerranée précise que les bassins versants du Parc naturel régional des Baronnies Provençales sont des bassins versant en déséquilibre quantitatif et doivent faire l'objet d'études relatives à la disponibilité de la ressource en eau et aux volumes prélevables par les différents usages. Cela impacte donc directement certaines zones à enjeux environnementaux comme les zones humides. Le territoire a donc une responsabilité en terme de préservation de certaines espèces protégées et en voie de disparition, comme la Serratule à feuille de chanvre d'eau (espèce végétale protégée en France et en annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore) et L'Azuré de la Sanguisorbe (espèce de papillon diurne notamment protégée au niveau national ainsi que son habitat et en annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore). Les systèmes agricoles existant sur certaines des parcelles à caractère humide, permettent à l'heure actuelle de maintenir les populations, mais des menaces pèsent encore (changements de pratiques, drainage, urbanisation, etc.).

Enfin, une dernière classe d'enjeux émergents liés aux conséquences du changement climatique apparaissent et viennent perturber l'ensemble des écosystèmes, et donc les

systèmes agricoles et environnementaux : multiplication des incendies, inondations, aléas climatiques.

## 2. PROPOSITION DE CONTENU DES FORMATIONS

---

Voir tableau en annexe.